

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 juin 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. EL HASSOUNI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme AVENA (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme BIOT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)

Membres absents : Mme DILLENSEGER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BORDAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Classement dans le domaine public communal de voies

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 17 mai, 28 juin 2010 et 12 mars 2012, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'acquisition de la rue Marguerite Thibert, du prolongement de la rue Thimonnier, de l'impasse Aux Champs Bonhomme, de l'impasse Edme Regnier, de la rue Robert Folz, d'une partie de la place Granville et d'une partie de l'avenue Franklin Delano Roosevelt et d'engager les formalités administratives préalables à leur classement dans le domaine public communal.

Au cours de l'enquête publique, qui s'est déroulée du 3 au 18 avril 2012 inclus, aucune observation n'a été consignée au registre d'enquête ni formulée au commissaire-enquêteur ; ce dernier a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider le classement dans le domaine public communal de la rue Marguerite Thibert, du prolongement de la rue Thimonnier, de l'impasse Aux Champs Bonhomme, de l'impasse Edme Regnier, de la rue Robert Folz, d'une partie de la place Granville et d'une partie de l'avenue Franklin Delano Roosevelt, cadastrées section BS n^{os} 270, 322, 323, 325, 329, 334, 336, 338, 341, 342, 363, 365, section BD n^{os} 182, 236, 238, 242, 244, 246, section DS n° 208, section AH n°1280 et section HZ n° 7 telles que les emprises sont représentées sur les plans joints au rapport ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ